



ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

OBJET, PORTEE ET METHODOLOGIE D'UNE ETUDE  
SUR LES TENDANCES PRINCIPALES DE LA RECHERCHE  
DANS LE DOMAINE DES SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES  
(Note préliminaire)

I

A sa douzième session (novembre-décembre 1962), la Conférence générale de l'Unesco a adopté la résolution suivante (3.43) :

"La Conférence générale,

Consciente de l'extrême importance de l'étude réalisée en vertu de la résolution 1260 (XIII) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 14 novembre 1958, sur les tendances principales de la recherche dans le domaine des sciences exactes et naturelles, la diffusion des connaissances scientifiques et leur application à des fins pacifiques,

Considérant que la recherche dans le domaine des sciences sociales et humaines apporte elle aussi une contribution essentielle au progrès économique et social,

Considérant qu'une étude sur les tendances de la recherche dans ces domaines permettrait une meilleure utilisation des possibilités offertes par ces sciences à la coopération entre les nations et pourrait avoir des effets considérables sur l'orientation de la recherche dans les différents pays,

Estimant pour ces raisons que l'Unesco doit entreprendre une étude sur les tendances principales de la recherche dans le domaine des sciences sociales et humaines,

Estimant, en outre, qu'une telle étude constituera une base solide pour le développement des programmes futurs de l'Unesco en matière de sciences sociales,

Autorise le Directeur général :

- (a) à rassembler en 1963 et 1964, en collaboration avec les institutions et organisations internationales et nationales, gouvernementales et non gouvernementales intéressées et avec le concours d'experts de différentes tendances scientifiques, les travaux préliminaires propres à définir l'objet exact de l'étude et la méthodologie à suivre, ainsi qu'à commencer à rassembler la documentation nécessaire à cette étude ;
- (b) à rendre compte à la Conférence générale, lors de sa prochaine session, des travaux déjà accomplis et à lui proposer les mesures propres à assurer l'achèvement de cette entreprise".

Cette proposition avait été présentée par la délégation française, à laquelle s'étaient jointes par la suite les délégations du Chili, du Japon, de l'Italie, de Madagascar, de la Pologne et de la République centrafricaine (document 12 C/DR.89, 20 novembre 1962). La Conférence générale l'a adoptée à l'unanimité.

Le texte de la résolution montre que : (a) l'idée d'entreprendre cette étude est née du succès de l'étude sur les tendances principales de la recherche dans le domaine des sciences exactes et naturelles ("Tendances actuelles de la recherche scientifique", par Pierre Auger, consultant spécial, publiée en 1961 par l'Unesco et l'Organisation des Nations Unies) ; (b) la Conférence générale a estimé qu'à notre époque les sciences sociales et humaines peuvent apporter aussi une contribution essentielle au progrès humain ; (c) l'opinion générale a été non seulement que l'étude sur les tendances de la recherche dans le domaine des sciences sociales et humaines répondrait à un besoin, mais aussi qu'elle est réalisable malgré les difficultés pratiques qui pourraient se présenter.

Afin de mettre en oeuvre cette résolution, le Secrétariat a entrepris de consulter un certain nombre d'experts de diverses disciplines, possédant la plus haute réputation internationale et représentant différentes écoles de pensée scientifique, ainsi que l'auteur de l'étude susmentionnée relative aux tendances principales de la recherche dans le domaine des sciences exactes et naturelles. Ces spécialistes seront invités à préciser ce que devraient être, à leur avis, l'objet et la portée de l'étude sur les tendances principales de la recherche dans le domaine des sciences sociales et humaines, et les méthodes à appliquer pour la mener à bien. En outre, deux organisations non gouvernementales - le Conseil international des sciences sociales et le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines - ont été priées d'établir la bibliographie fondamentale du domaine sur lequel doit porter l'étude ainsi qu'une liste des institutions nationales, régionales et internationales qui pourraient servir de sources d'information. Les deux organisations ont été conviées aussi à fournir tous avis, commentaires, observations, exposés complémentaires, etc., qui pourraient leur sembler utiles.

Tous ces éléments formeront la base d'un rapport qui sera établi par le Secrétariat de l'Unesco et soumis, avec la documentation elle-même, à un groupe d'experts qui se réunira au plus tard en avril 1964. En plus des auteurs de ces documents, des représentants du CISS et du CIPSH et des représentants de l'Unesco, d'autres spécialistes appartenant à diverses écoles de pensée et représentant différentes orientations culturelles et idéologiques du monde contemporain seront invités à participer à cette réunion, qui aura pour but de préparer toutes les recommandations nécessaires pour délimiter l'objet d'une étude sur les tendances de la recherche dans le domaine des sciences sociales et humaines et déterminer les méthodes à appliquer pour cette étude. Sur cette base, le Secrétariat de l'Unesco rédigera un document contenant un plan précis pour la réalisation d'une telle étude et une évaluation des dépenses à prévoir. Ce document sera soumis en 1964 à la Conférence générale de l'Unesco qui décidera si l'étude telle qu'elle aura été conçue par les experts et proposée par le Secrétariat sera entreprise en 1965-1966.

## II

La principale question à envisager dans les exposés que les spécialistes remettront au Secrétariat en 1963 est de savoir si l'étude envisagée est vraiment réalisable et, dans l'affirmative, à quelles conditions. En répondant à cette question, les spécialistes consultés tiendront compte, selon toute probabilité, de la nature des disciplines sur lesquelles portera l'étude et de l'étendue de ces diverses disciplines. La question de la littérature existante devra aussi être soulevée. Les quelques observations qui suivent ont pour but de délimiter le problème et d'inviter les experts à donner leur avis à ce sujet.

Les différentes disciplines comprennent de multiples démarches depuis l'analyse détaillée de cas d'espèce jusqu'à la recherche de lois générales. L'historien, par exemple, s'occupe traditionnellement plutôt de la première, cependant que le psychologue social qui fait des expériences de laboratoire s'occupe davantage de la seconde. Mais la place qu'occupe chaque discipline dans un continu aussi peu structuré ne peut être fixée de façon précise ni permanente. Des historiens essaient de déduire des lois générales d'études portant sur des problèmes spécifiques ; inversement, même certaines expériences de laboratoire sont, en fin de compte, conditionnées par le milieu culturel dans lequel elles ont été exécutées. (Il s'agit là, d'ailleurs, d'un cas particulier de comparaison entre cultures différentes qui devrait retenir l'attention des experts). Il serait important de décrire la situation actuelle des divers domaines de ce point de vue et les tendances principales, et d'expliquer les désaccords qui peuvent se manifester. Le problème de la quantification est étroitement lié à celui de la généralisation, mais s'en distingue nettement. Le démographe qui fait une prédiction sur la répartition par âge des habitants d'un pays donné emploie évidemment un langage quantitatif mais il ne s'agit cependant que d'un cas unique. Inversement, le marxiste qui prédit le déclin de l'entreprise privée fait une généralisation sans l'exprimer en termes quantitatifs.

Le rôle que joue ou que devrait jouer la quantification est indubitablement matière à discussion dans toutes les sciences sociales. Mais il ne s'agit que d'un exemple dans une large gamme de sujets méthodologiques qui peuvent très bien varier d'un domaine à l'autre. Ainsi, il faudrait examiner par exemple le rôle des modèles mathématiques avancés. Dans certains cas, ils servent d'instruments permettant d'éliminer des malentendus et d'écarter des apparences faussement logiques. Dans ce cas, les mathématiques jouent le rôle d'un langage explicatif. Mais les modèles mathématiques peuvent aussi jouer un rôle plus créateur en facilitant les prédictions ou en aidant à découvrir entre certaines variables, des relations que le langage courant mettrait moins bien en évidence. (On peut citer comme exemple classique l'appendice mathématique à la discussion des structures familiales par C. Lévi-Strauss). Inversement, il est très possible que certaines méthodes qualitatives, habituellement laissées à l'intuition du chercheur, soient mûres pour une formulation plus systématique. Par exemple, si l'on possède une littérature abondante sur la théorie des sondages et les techniques d'établissement des questionnaires, il existe peu de travaux sur la logique des recherches sur le terrain en anthropologie ou sur la nature des études de communautés.

Puisque l'étude proposée suit de près une enquête sur les sciences exactes et naturelles, il serait intéressant de savoir dans quelle mesure l'évolution récente de ces sciences affecte les sciences sociales et humaines. Quelle pourrait être par exemple l'influence de la pharmacologie sur la psychanalyse et

l'effet de la neurophysiologie sur les théories psychologiques de l'acquisition des connaissances et de la mémoire. Sachant que la cybernétique et la théorie mathématique de l'information jouent maintenant un rôle fondamental dans la technologie moderne, on pourrait se demander quelle est leur influence sur la théorie de la communication telle qu'elle est étudiée par les spécialistes des sciences sociales. Quel est l'apport des mathématiques à la linguistique structurale ? Dans quelle mesure les travaux sur le perfectionnement des machines à traduire ont-ils influencé la théorie linguistique ? Quelle aide les découvertes en physique et en chimie ont-elles apportée aux historiens et comment l'application de méthodes scientifiques à l'archéologie peut-elle enrichir et stimuler la recherche historique ? Les comparaisons simplistes entre l'organisme humain et le fonctionnement de la société sont maintenant discréditées. Y a-t-il plus d'espoir dans ce qu'on appelle la "théorie des systèmes généraux", qui essaie d'énoncer des principes s'appliquant aussi bien à la biologie qu'aux sociétés primitives et aux institutions du monde moderne ? Y a-t-il des lois qui s'appliquent à la diffusion des épidémies comme à celle des rumeurs ? Est-il possible d'appliquer les lois newtoniennes de la gravitation à l'étude des marchés situés autour des grands centres urbains ? Y a-t-il des courbes de croissance qui s'appliquent aussi bien au corps humain qu'aux entreprises industrielles ? Que veut-on dire quand on affirme que la population des villes, la longueur des mots et le montant des revenus semblent répartis suivant la même loi de Pareto ?

Il sera extrêmement difficile de décider quelles disciplines devront être incluses dans l'étude finale. Il est souhaitable que les experts expriment très franchement leur opinion et expliquent clairement les critères de leur choix. Si nous admettons qu'en principe et au total l'étude proposée est réalisable et si nous rejetons l'idée de l'abandonner, les solutions possibles quant au choix des diverses disciplines se situent entre deux extrêmes. D'un côté on aurait la solution maximum : l'étude couvrirait tout l'immense domaine de la connaissance et de la réflexion sur la culture humaine. Dans ce cas - tout au moins dans la première phase de l'étude - aucune des disciplines appartenant aux sciences sociales ou humaines ne devrait être laissée de côté. Il faudrait définir les principaux secteurs à prospecter en vue scit de suggérer une analyse plus détaillée par la suite, aboutissant à des conclusions utiles, soit de reléguer, en connaissance de cause, certaines disciplines à l'arrière-plan quand la forme finale de l'étude aura été déterminée.

A l'autre extrémité on trouverait la solution minimum : l'étude couvrirait seulement une zone plus ou moins restreinte du domaine des sciences sociales et humaines. Par exemple, elle pourrait couvrir les sciences économiques, sociologiques, anthropologiques, politiques et socio-psychologiques et peut-être la théorie générale du droit - dans la plupart des cas à la fois sous l'angle théorique et du point de vue des applications - et en outre certaines branches de la philosophie, de la logique, des mathématiques, des statistiques, de la cybernétique et de la linguistique qui se sont révélées essentielles, du point de vue méthodologique pour le développement des sciences sociales (Il s'agit surtout de l'amélioration des techniques de recherche, de l'analyse et du contrôle des conceptions, propositions, hypothèses et théories et de la réflexion épistémologique dans ce secteur particulier de la pensée scientifique où le sujet et l'objet de la connaissance sont, en un sens, identiques). Mais on pourrait concevoir des solutions également étroites mais différentes, dont l'une, par exemple, consisterait à accorder plus d'importance aux sciences humaines et à en faire le pivot de l'étude.

La résolution de la Conférence générale de l'Unesco demande une étude portant à la fois sur les sciences sociales et sur les sciences humaines. On pourrait fournir des arguments en faveur de la séparation de ces deux domaines. Les experts seront invités à donner leur opinion sur ce point. Une des possibilités consisterait à donner la plus grande importance aux sciences sociales en posant dans chaque cas le problème de leurs relations avec la philosophie, l'histoire et l'étude de la littérature. On admettrait alors implicitement que l'avenir des sciences sociales est lié à l'extension toujours plus grande d'une tradition positiviste ; considérant le même phénomène sous l'aspect inverse, on pourrait dire que le déclin d'une méthode fondamentale spéculative a eu des effets regrettables. On pourrait aussi accorder la même importance aux sciences sociales et aux sciences humaines et mener, en quelque sorte, deux enquêtes concurremment ou successivement. De toute façon, il faudra bien tenter de définir ce qui est nettement "science sociale", ce qui est nettement "science humaine" et quels sont les cas intermédiaires.

Quelles réponses les spécialistes voudront-ils donner à des questions telles que celles-ci : comment les recherches dans le domaine des sciences sociales contribuent-elles à la pensée philosophique et, plus particulièrement, à la réflexion morale ? Comment les économistes peuvent-ils exercer une influence sur l'évolution de la pensée politique ? Où passe la frontière qui sépare les études historiques contemporaines de certaines enquêtes de sociologie ou de science politique ? Une connaissance préalable des principales caractéristiques d'une tradition culturelle est-elle nécessaire au travail des spécialistes des sciences sociales ? Comment l'histoire des religions peut-elle avoir une incidence sur les travaux du sociologue et de l'économiste ? Quel rapport y a-t-il entre l'orientation des recherches faites actuellement dans le domaine de l'histoire et dans celui de l'ethnologie ?

Quelle que soit la solution adoptée pour cette étude, on devra aborder le problème des travaux de synthèse dits "interdisciplinaires" et de leur organisation. L'opinion, dans ce domaine, passe par des phases alternées d'optimisme et de scepticisme désabusé. Quels efforts a-t-on faits, pratiquement, pour promouvoir cette coordination du travail entre différentes branches ? Dans quelle intention ? Quels résultats tangibles a-t-on obtenus ? Quels rapprochements semblent devoir être les plus fructueux, et méritent donc d'être encouragés ? Peut-on penser que la valeur d'une collaboration de ce genre varie d'un cas à l'autre pour des sujets très spécialisés ? Si des efforts devaient être faits dans ce sens, quelle solution pourrait être la meilleure : collaboration individuelle entre spécialistes ; efforts concertés entre institutions ; création d'équipes mixtes ou nouveaux programmes d'enseignement permettant de former de jeunes savants qui réunissent dans une même personne des connaissances actuellement dissociées ?

Il sera demandé aux experts de rattacher les plans de la future étude aux écrits qui existent déjà dans leur pays et leur domaine particuliers. Dans l'esprit du Secrétariat, il s'agit évidemment de toute autre chose que des manuels ordinaires. Mais certains pays disposent d'ouvrages qui sont le fruit d'un travail très poussé, tels que le Manuel de la recherche pratique dans le domaine des sciences sociales, publié en Allemagne sous la direction de T. Koenig, ou le "Traité de sociologie" de G. Gurvitch, ou encore "Anthropology Today" et d'autres publications américaines du même ordre. Les six volumes traitant de l'état actuel de la psychologie publiés officiellement sous la direction de

S. Koch, pour le compte de l'American Psychological Association, constituent l'entreprise la plus ambitieuse de ce genre. Mais tous ces ouvrages sont soit des recueils de faits, soit des manuels techniques ou des discussions de spécialistes sur des sujets touchant à leur domaine particulier. La résolution 3.43 de la Conférence générale de l'Unesco indique clairement qu'il faut procéder à une étude d'un type encore différent, ou tout au moins qu'il serait souhaitable de disposer d'un ouvrage qui englobe de nombreux pays simultanément. Cependant, cette proposition n'a rien de dogmatique et il serait bon que les experts manifestent en toute liberté leur opinion quant à l'intérêt du projet en question sur le plan national comme sur le plan international.

### III

L'orientation actuelle des recherches, et le point de développement atteint par les sciences sociales et les sciences humaines sont liés à un certain nombre de considérations ayant trait aux méthodes et aux théories appliquées dans le domaine des sciences sociales, aux aspects institutionnels des sciences humaines et sociales, à leurs principales applications et à l'existence de diverses idéologies. Les observations qui suivent se rapportent à ces questions.

Lorsqu'on envisage une étude sur les tendances des sciences sociales et humaines, on prend conscience de certaines hésitations qui ne s'étaient pas manifestées à l'égard de l'étude consacrée aux sciences exactes et naturelles.

Les différences principales entre les deux projets sont probablement dues aux facteurs suivants :

Les résultats positifs obtenus dans le domaine des sciences sociales et humaines ne constituent pas encore des systèmes cohérents, mais forment plutôt des blocs isolés entre lesquels subsistent des vides considérables.

On assiste encore à des controverses portant sur la valeur des différentes méthodes, et ces controverses sont bien souvent justifiées, car des prises de position à l'égard des méthodes équivalent à des paris quant aux directions dans lesquelles il paraît le plus avantageux de faire évoluer les sciences sociales et humaines.

Le rôle des "faits" est loin d'être aussi net que dans le cas des sciences exactes et naturelles. De vastes hypothèses concernant l'interprétation du passé et l'avenir le plus probable de la société humaine, sont un héritage important et un élément légitime des recherches scientifiques entreprises dans ce domaine.

On peut mentionner à cet égard un problème voisin et complexe : celui des modalités de la démonstration et de la possibilité d'une vérification expérimentale ; alors que ces opérations sont d'une importance capitale dans les sciences exactes et naturelles, il est fort possible qu'une hypothèse hautement originale formulée au sujet de certaines tendances sociales ait, en fin de compte, une importance intellectuelle plus grande qu'une étude documentée et objective se rapportant à une observation de portée plus médiocre.

Par conséquent, le rapport entre la "théorie" et la "recherche pratique" est moins clair, et la question de leur convergence présente et future devra elle-même être abordée dans les travaux préparatoires comme dans l'étude finale.

Enfin, le problème de l'utilisation et de l'application du résultat des recherches présente de nombreux et nouveaux aspects en matière de sciences sociales et humaines. Les spécialistes des sciences exactes et naturelles ne peuvent pas vraiment changer la nature. Ils ne peuvent qu'utiliser à des fins techniques les lois qu'ils ont découvertes et le problème le plus grave qui se pose à la société est de savoir si ces fins sont morales ou destructrices. Une connaissance poussée des phénomènes humains peut avoir au contraire des conséquences plus ambiguës, toute prévision étant affectée par le fait même qu'il y a eu prévision.

Des considérations générales de cet ordre prendront évidemment des formes concrètes qui différeront selon les branches des sciences sociales et humaines. Il incombera aux experts d'en discuter à la lumière de leur propre expérience, et de faire des comparaisons avec les disciplines proches de la leur dont ils ont quelque connaissance.

Il serait souhaitable aussi que les experts prennent en considération les aspects "institutionnels" de leur branche d'étude, étant entendu qu'une appellation aussi générale recouvre des problèmes très divers.

Quels effets la politique générale d'un pays a-t-elle sur les sciences sociales et humaines ? On peut évoquer à cet égard les exemples suivants : le rapport entre l'administration coloniale et l'anthropologie britanniques ; le développement des recherches sociologiques aux Etats-Unis lié à l'absence de statistiques fédérales ; le rôle de la "Commission du Plan" française dans les efforts concertés des économistes et des sociologues, le développement des recherches sur les communications aux Etats-Unis, provoqué par l'existence d'un vaste système de radiodiffusion et de télévision commerciales.

Quels sont les effets de l'organisation universitaire propre à chaque pays ? Les pays socialistes accordent un rôle capital aux académies ; aux Etats-Unis, la plupart des grandes universités ont adopté, sous des appellations diverses, des laboratoires de recherche d'ordre social ; la France est restée fidèle à la tradition qui lui fait créer de nouvelles institutions universitaires sans les intégrer véritablement aux anciennes ; en Angleterre, les universités nouvelles ont pris beaucoup d'avance sur les deux grandes institutions traditionnelles pour ce qui est de la place accordée à la recherche sociale empirique.

Quel rôle le financement des recherches de sciences sociales et humaines joue-t-il dans les différentes branches et les différents pays ? Le CNRS français les a traitées sur un pied d'égalité avec les recherches de sciences exactes et naturelles ; aux Etats-Unis, la NSF ne leur a accordé de l'aide que récemment et sans empressement. Dans chaque pays, c'est un sujet d'étude différent qui a obtenu l'appui initial. En France, ce fut la sociologie industrielle ; aux Etats-Unis, l'étude des marchés ; en Angleterre, la recherche dans le domaine de l'éducation. La répartition inégale du financement a-t-elle nui au progrès ?

A-t-on gravement négligé certains secteurs à cause du manque de fonds ou de l'absence d'appui de la part des institutions ? Dans l'affirmative, quels sont ces secteurs, et que peut-on faire pour remédier à cet état de choses ?

Le recrutement du personnel soulève-t-il des problèmes particuliers ? Les jeunes gens négligent-ils certaines branches scientifiques importantes parce qu'elles ne permettent pas d'accéder à des postes intéressants ? Existe-t-il des risques de conflit entre les carrières d'enseignement et les carrières de recherche ? La publication des travaux pose-t-elle des problèmes ? Les ouvrages de vulgarisation constituent-ils une aide ou un obstacle au travail scientifique ?

Il n'y a pas lieu de considérer les exemples cités ici comme devant bénéficier d'une priorité particulière. L'important est que les experts ne manquent pas d'exprimer - s'ils le désirent - leur opinion sur l'aspect institutionnel de l'ensemble du problème. Bien entendu, leurs réflexions sur les causes historiques expliquant les situations particulières qui se présentent dans leurs domaines ou leurs pays respectifs seraient particulièrement intéressantes. Il va sans dire que chaque expert doit être libre d'exprimer aussi ses opinions sur des situations qui ne se rapportent pas directement à son travail.

La question de l'utilité pratique et de l'application de la recherche mérite qu'on y revienne. Les sciences sociales peuvent être utilisées pour des opérations à court terme, par des hommes politiques, des hommes d'affaires, des éducateurs, etc. Peuvent-elles aussi être employées à des fins plus vastes, telles que le maintien de la paix ou le progrès moral ? Quelle influence les sciences sociales et humaines ont-elles exercé sur certaines professions, comme par exemple la médecine ? Si leur application pratique est limitée, est-ce parce que les connaissances acquises ne sont pas prises en considération par les hommes d'action ? Ou que des résistances intrinsèques se manifestent ? Ou bien les connaissances elles-mêmes sont-elles encore insuffisantes ? L'étude finale ne peut évidemment pas avoir pour but de répertorier tous les faits établis. Mais on pourra citer des exemples de différents types et de résultats acquis sur le plan théorique et évoquer leurs applications éventuelles. Il conviendra d'examiner avec une attention particulière les problèmes des pays en voie de développement. Jusqu'à quel point les résultats obtenus dans l'Occident industriel peuvent-ils être appliqués ? Dans quelle mesure des applications trop hâtives se sont-elles révélées dangereuses ? Quels besoins spéciaux et quelles occasions d'entreprendre de nouvelles recherches trouve-t-on dans ces pays ? N'y a-t-il pas dans les pratiques et les philosophies des pays non industriels, des éléments méritant un examen attentif, même s'ils ne sont pas formulés dans le langage traditionnel de la science occidentale ?

Ce serait manquer de sens des réalités que de passer sous silence le fait que des divergences idéologiques fondamentales pourraient avoir, ou ont effectivement, une incidence sur l'orientation actuelle des sciences sociales et humaines. C'est indéniable en ce qui concerne le choix des problèmes. Mais on a dit aussi que les conclusions même, ou tout au moins les méthodes auxquelles la préférence est accordée, ont une signification idéologique, ou peuvent en avoir une. Il est souhaitable que les experts abordent franchement cette question et qu'ils indiquent dans quelle mesure ces opinions sont exprimées dans leur pays et si elles leur paraissent justifiées. Il conviendra, chaque fois que ce sera possible, de ne pas se borner à des généralités mais de citer des exemples précis. Il est souvent malaisé de faire le départ entre les divergences idéologiques et les traditions historiques qui déterminent le caractère de l'activité intellectuelle dans tel ou tel pays. Mais ces divergences sont assez intéressantes en elles-mêmes pour mériter l'attention des experts.



## IV

La présente note, qui a été établie à l'intention des spécialistes et des organismes consultés, n'est rien de plus qu'un outil de travail esquissant un certain nombre de propositions.

Les personnes auxquelles ces pages s'adressent ne doivent pas se sentir liées par le schéma ainsi suggéré ou par les idées exprimées. Elles devront exposer en toute liberté leurs propres analyses quant à la possibilité d'une telle étude, et leurs définitions personnelles de son objet, de sa portée et des méthodes à employer, dans le cadre de la résolution de la Conférence générale. Ce qu'il faudrait obtenir, c'est un large éventail de points de vue divers et le meilleur moyen d'y parvenir est d'adopter une méthode de travail qui garantisse que les études demandées aux spécialistes intéressés seront distinctes des suggestions faites dans la présente note, et indépendantes les unes des autres. Toutefois, nous l'avons dit, les spécialistes consultés auront l'occasion de confronter leurs idées sur l'étude en question au cours de la réunion prévue pour le mois d'avril 1964. La longueur des articles demandés aux experts, et aux organismes intéressés, n'est pas strictement limitée, mais il serait préférable qu'elle ne dépasse pas 30 à 50 pages dactylographiées (10.000 à 16.000 mots). Les textes devront parvenir au Secrétariat avant le 31 janvier 1964.